

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT DE
L'AIN*

L'An deux mille vingt-quatre, le onze juin
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation
6 juin 2024*

Nombre de conseillers présents et représentés : 14

Nombre de pouvoirs : 2

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES, M. Denis LINGLIN, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, M. Paolo MARTINELLI, M. Eric VEYRUNES.

Pouvoirs : Mme Jennifer BASILIO donne pouvoir à Mme Isabelle PICHARD, Mme Tiphaine PROST donne pouvoir à Mme Amélie MICHAUD

Secrétaire de séance : M. Eric VEYRUNES

N°2024.030 Objet – Délibération portant sur les subventions accordées aux associations pour l'année 2024

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Madame le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales, et extra communales pour l'année 2024 ;

Vu les conseillers municipaux s'abstenant au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées ;

Considérant les explications données par la commission association sur la répartition des différentes subventions au titre de l'année 2024 ;

Il est proposé au conseil municipal de valider la répartition des subventions au titre de l'année 2024 tel que suit :

ASSOCIATIONS COMMUNALES			
Sou des Ecoles	1 700 €	Société de chasse	400 €
Echo du crêt de la neige (Chef)	8 000 €	Amicale des donneurs de sang	100 €
Echo du crêt de la neige (Fanfare)	800 €	Comité des fêtes	600 €
Amicale des Pompiers	1 000 €	Crêt des arts	400 €
Amicale des Pompiers (Festifire)	3 000 €	Ailes de Sergy	400 €
Amicale des Pompiers (Cotisations)	850 €	Pulling Gessien	400 €
Comité St Nicolas	400 €	Ecole de cirque Chrysalide	340 €
Pétanque Sergienne	200 €	Squash club Sergy	200 €
Club détente et loisirs	600 €	One voice connect	200 €
Tennis club	1 000 €	L'atelier S	100 €
Sous-total			20 690 €

ASSOCIATIONS PAYS DE GEX			
Amicale hôpital local du PDG (Tougin)	250 €	Ecole Jeanne d'Arc	150 €
Ass. Des Jeunes Sapeurs-Pompiers	150 €	Amis de la réserve naturelle du haut jura	200 €
Accueil Gessien	500 €	CIMADE Pays de Gex	200 €
Football Sud Gessien	300 €	Le verger du Tiocan	100 €
Ecole de musique Chevry-Crozet-Echenevex	150 €	Les Ch'amis Gessien	300 €
Sous-total			2 000 €

ASSOCIATIONS HORS PAYS DE GEX	
CFA – MFR Vulbens	200 €
Sous-total	200 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 4 abstentions (Mme BASILIO, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES et M. Paolo MARTINELLI),

- **VALIDE** le tableau des subventions tel que présenté ;
- **VALIDE** la répartition des montants telle que présentée ;
- **AUTORISE** le paiement du montant de 22 890.00 € au titre des subventions aux associations pour l'année 2024.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.
A Sergy, le 11 juin 2024

Le Maire, C. MOINE


